

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai  
à 18 heures et 30 minutes,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15  
Présents : 6  
Votants : 13  
Date de convocation : le 12 mai 2022

**Présents** : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, Mme ROLSHAUSEN Monique, Mme TALBERT Maria, M. BAUDE Théo, M. GILSON Marc

**Absents représentés** : Mme JAMOT Hélène donne pouvoir à Mr BAUDE Théo, Mr GROUX Guy donne pouvoir à Mr GILSON Marc, Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à Mr POULLE Guy, Mr HERBERT François-Xavier donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mme de ST SALVY Marie-Christine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mr BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal, Mr GILLARD David donne pouvoir à Mr GILSON Marc

**Absents non représentés** : Mme MARCHAIS Sandrine, M. GABORIT Frédéric

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

*Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum peut être abaissé au tiers des membres présents. Chaque membre du conseil municipal peut également disposer de deux pouvoirs.*

La séance est enregistrée.

**Secrétaire de séance** : Mme ROLSHAUSEN Monique se présente et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2022
2. Approbation du rapport de la CLECT en date du 15 mars 2022
3. ALSH 2022 : création d'un emploi d'animateur et recrutement en contrat d'engagement éducatif
4. Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité
5. Informations diverses

#### **N° 2022-37. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022**

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 avril 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 28 avril 2022.**

#### **N° 2022-38. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 15 MARS 2022**

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 15 mars 2022 pour procéder à l'évaluation des charges liées à

- La compétence petite enfance, enfance, jeunesse
- La compétence voirie
- La compétence GEMAPI
- La compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes

Conformément au tableau présenté, les attributions d'investissement s'élèvent à 206 406.68€, les attributions de fonctionnement s'élèvent à 1 337 028.34€ pour l'ensemble des communes du territoire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le rapport présenté et les attributions de la commission.**

#### **N° 2022-39. ALSH 2022 : CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF**

Créé par le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006, le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération. Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer 1 emploi non permanent destiné au recrutement sous contrat d'engagement éducatif à compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 30 juillet 2022, et d'en fixer la rémunération forfaitaire journalière à 50 euros brut, pour assurer les missions d'animateur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE la création d'un emploi dans le cadre du dispositif « contrat d'engagement éducatif » dans les conditions citées ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant à cet emploi**

#### **N°2022-40. CREATION EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Pour renforcer les services techniques et le surcroît temporaire de travail pendant la période estivale, Monsieur le Maire propose de l'autoriser, par une délibération de principe, sur la durée du mandat, à recruter en tant que de besoin un agent non titulaire/personnel saisonnier (en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984) pour une durée maximale de 3 mois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre.

Missions : entretien espaces verts et naturels, réalisation de petits travaux sur les bâtiments communaux, entretien voirie et espaces publics.

Cet agent serait recruté à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire de droit public pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, selon les conditions citées ci-dessus.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant à cet emploi**

## INFORMATIONS

⇒ Prochaine séance du Conseil Municipal : 30 juin 2022 - 18h30

⇒ Mr POULLE informe avoir reçu, en date du 19 mai 2022, la demande de démission de Monsieur GABORIT Frédéric de son mandat de conseiller municipal. Le courrier de Mr GABORIT sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Chinon.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, qui est Mme VIOT Martine.

**La séance est levée à 19h15**

Fait à Cerelles, le 20 mai 2022  
Certifié conforme,

Le Maire, Guy POULLE

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'G. Poulle', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE DE CERELLES' at the top and '(I.-et-L.)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield, with a crown above. There are small stars on either side of the coat of arms.